

Mandat de prestations

Conseil, courtage et accompagnement · assurance, finance, fiscalité, immobilier, stratégie, marketing et IA

RÉFÉRENCE DU DOSSIER

DATE DU MANDAT

CONSEILLER RESPONSABLE

1 LES PARTIES

Le mandant

☐ Particulier

☐ Entreprise, association ou institution

NOM ET PRÉNOM, OU RAISON SOCIALE

DATE DE NAISSANCE OU N° IDE

REPRÉSENTÉ(E) PAR (SI ENTREPRISE)

FONCTION

ADRESSE

NPA

LOCALITÉ

TÉLÉPHONE

COURRIEL

NATIONALITÉ OU PAYS DE RÉSIDENCE

Le mandataire

Onebiz Solutions Sàrl, Chemin des Terrasses 5, Territet (Montreux), case postale, 1815 Clarens, Suisse. IDE CHE-270.068.211.
Représentée par Patrick Uldry, CEO et fondateur, avec signature individuelle.

INSCRIPTION AU REGISTRE DES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCE (FINMA), SI APPLICABLE

AUTRE AUTORISATION OU AFFILIATION

2 PRESTATIONS CONFIÉES

Le mandant charge le mandataire des prestations cochées ci-dessous. Seules les prestations cochées font partie du mandat.

A. Assurance et prévoyance

☐ Analyse des contrats et des couvertures existants

Assurances de personnes, de choses, de responsabilité civile, d'entreprise ; mise en évidence des lacunes et des doublons.

☐ Conseil en assurance et en prévoyance

Besoins, choix des couvertures, 2e et 3e piliers, prévoyance professionnelle.

☐ Courtage : comparaison, placement et renouvellement

Offres auprès des assureurs, négociation, mise en place et suivi des polices.

☐ Gestion et suivi des sinistres

Déclaration, suivi du dossier et échanges avec l'assureur.

B. Finance et financement

☐ Conseil en financement

Crédit, leasing, financement d'entreprise, financement immobilier ; analyse de la capacité financière.

☐ Recherche et négociation d'un financement auprès de tiers

Banques, sociétés de leasing, autres prêteurs ; constitution du dossier de demande.

☐ Budget et planification financière

Sans gestion de fortune ni conseil en placement (voir article 3 des conditions).

C. Fiscalité

- ☐ Déclarations d'impôt
Particuliers ou entreprises ; collecte des pièces, établissement et dépôt.
- ☐ Conseil fiscal et planification
Optimisation dans le cadre légal, déductions, impact des décisions patrimoniales.
- ☐ Représentation auprès des autorités fiscales
Échanges, demandes de délai, réclamations. Une procuration est nécessaire (section 8).

D. Immobilier

- ☐ Achat, vente ou estimation d'un bien immobilier
Recherche, évaluation, accompagnement jusqu'à l'acte. Opérations soumises à la LFAIE exclues si interdites.
- ☐ Gestion, location et mise en valeur d'un bien
Recherche de locataires, suivi administratif, valorisation.

E. Stratégie, marketing, communication et IA

- ☐ Conseil en stratégie et gestion d'entreprise
Organisation, processus, positionnement, accompagnement de projet.
- ☐ Marketing, communication et marketing numérique
Site web, réseaux sociaux, supports et campagnes.
- ☐ Intelligence artificielle, logiciels et solutions technologiques
Conseil, intégration, mise en service, exploitation.
- ☐ Formation
Formation de personnes ou d'équipes aux outils et aux méthodes ci-dessus.

F. Autres prestations

- ☐ Achat, vente, location de biens mobiliers
Véhicules, matériel informatique, de bureau ou technologique.
- ☐ Accompagnement administratif
Courriers, dossiers, démarches auprès d'organismes ou d'administrations.
- ☐ Autre prestation (à préciser ci-dessous)

DESCRIPTION DU DOSSIER, OBJECTIFS ET PARTICULARITÉS

3 RÔLE DU MANDATAIRE

- ☐ Conseil et accompagnement
Le mandataire conseille et prépare. Le mandant décide et conclut lui-même.
- ☐ Conseil et courtage
Le mandataire négocie et place auprès de tiers, mais ne conclut aucun contrat au nom du mandant sans son accord écrit.
- ☐ Représentation limitée par procuration
Voir la section 8.

Le mandataire agit comme intermédiaire indépendant des assureurs, banques et autres prestataires, sauf indication contraire ci-dessous. Il n'est ni gérant de fortune ni conseiller en placement, sauf convention écrite séparée et autorisation requise.

LIENS ÉCONOMIQUES OU JURIDIQUES AVEC UN PRESTATAIRE CONCERNÉ (LE CAS ÉCHÉANT)

4 HONORAIRES, COMMISSIONS ET FRAIS

- ☐ Honoraires au temps passé : CHF par heure, hors TVA
- ☐ Forfait : CHF pour

- ☐ **Package ou abonnement : CHF** par formule
- ☐ **Commission ou courtage versé par un tiers : taux ou montant**
- ☐ **Acompte à la signature : CHF**

Les honoraires sont facturés selon la formule cochée. Les commissions et courtages versés par des tiers sont communiqués au mandant et ne se cumulent avec des honoraires que si les deux cases correspondantes sont cochées. Les débours (frais d'émoluments, d'extraits, de déplacements convenus) sont facturés en sus, sur justificatifs. TVA en sus si applicable. Paiement à 30 jours net.

AUTRES CONDITIONS FINANCIÈRES

5 DURÉE

DÉBUT DU MANDAT

FIN PRÉVUE (SI DURÉE DÉTERMINÉE)

- ☐ **Durée indéterminée**
Le mandat se poursuit jusqu'à résiliation.
- ☐ **Durée déterminée**
Le mandat prend fin à la date indiquée, sauf reconduction écrite.
- ☐ **Mission ponctuelle**
Le mandat prend fin avec la remise de la prestation convenue.

6 INFORMATIONS ET DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MANDANT

Le mandant remet au mandataire les informations et pièces nécessaires, notamment :

- ☐ Pièce d'identité ou extrait du registre du commerce
- ☐ Polices, décomptes et correspondance d'assurance
- ☐ Relevés bancaires, contrats de crédit ou de leasing, comptes annuels
- ☐ Dernière taxation, certificats de salaire, attestations et justificatifs de déductions
- ☐ Documents immobiliers : extrait du registre foncier, contrats, plans, baux
- ☐ Autres documents (à préciser ci-dessous)

LISTE COMPLÉMENTAIRE DE DOCUMENTS

7 CONDITIONS GÉNÉRALES DU MANDAT

7.1 Nature du mandat. Le présent contrat est un mandat au sens des articles 394 et suivants du Code des obligations (CO). Le mandataire s'engage à exécuter les prestations convenues avec diligence et fidélité. Il est tenu à une obligation de moyens, et non de résultat : il ne garantit ni l'obtention d'une offre, d'un financement, d'une économie d'impôt, ni une décision d'une autorité ou d'un tiers.

7.2 Obligations du mandant. Le mandant fournit des informations complètes et exactes, dans les délais utiles, et informe sans délai le mandataire de tout changement. Il supporte les conséquences d'informations inexactes, incomplètes ou tardives. Les délais légaux ou contractuels (déclaration fiscale, résiliation d'une assurance, annonce de sinistre, etc.) ne sont suivis par le mandataire que si leur suivi fait partie de la prestation convenue par écrit.

7.3 Indépendance et rémunérations de tiers. Le mandataire informe le mandant de toute rémunération perçue d'un tiers en lien avec le mandat. Elle n'est conservée par le mandataire que dans la mesure convenue à la section 4. Le mandataire signale tout conflit d'intérêts dont il a connaissance.

7.4 Recours à des tiers. Le mandataire peut faire appel à des spécialistes (fiduciaire, avocat, notaire, expert) après en avoir informé le mandant. Leurs frais ne sont facturés qu'avec l'accord du mandant.

7.5 Responsabilité. Le mandataire répond de l'exécution diligente du mandat selon l'article 398 CO. Dans la mesure permise par la loi, sa responsabilité est exclue pour les dommages indirects et le gain manqué, et limitée au montant des honoraires perçus pour la prestation concernée. Cette limite ne s'applique pas en cas de faute grave ou d'intention, ni pour les dommages corporels. Le mandataire ne répond

pas des décisions prises par le mandant contre son avis écrit, ni des informations fournies par des tiers.

7.6 Confidentialité. Le mandataire garde confidentielles toutes les informations reçues dans le cadre du mandat, y compris après sa fin, sauf obligation légale, décision d'une autorité ou accord du mandant.

7.7 Protection des données. Le mandataire traite les données personnelles du mandant pour exécuter le mandat, conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Il les transmet à des assureurs, banques, administrations ou prestataires uniquement si cela est nécessaire à la prestation, et les conserve pendant la durée légale. Le mandant peut demander l'accès, la rectification ou l'effacement de ses données à info@onebiz.ch.

7.8 Résiliation. Chaque partie peut révoquer ou résilier le mandat en tout temps, par écrit, avec effet immédiat (art. 404 al. 1 CO). Celui qui résilie en temps inopportun répond du dommage causé (art. 404 al. 2 CO). Les honoraires restent dus pour les prestations fournies et les frais engagés jusqu'à la fin du mandat ; un forfait ou un abonnement est dû au prorata de la période écoulée.

7.9 Facturation. Les factures sont payables à 30 jours net. En cas de retard, un intérêt moratoire de 5 % l'an est dû (art. 104 CO). Le mandataire peut suspendre ses prestations en cas de facture impayée après rappel.

7.10 Restitution des documents. À la fin du mandat, le mandataire restitue sur demande les originaux remis par le mandant. Il peut conserver une copie du dossier pour la durée légale.

7.11 Modifications. Toute modification ou extension du mandat se fait par écrit. Si une clause est nulle ou inapplicable, les autres clauses restent valables.

7.12 Droit applicable et for. Le mandat est soumis au droit suisse. Le for est au siège du mandataire (Montreux), sous réserve des fors impératifs prévus par la loi, notamment pour les consommateurs.

8 PROCURATION

Le mandant autorise le mandataire, dans la limite du mandat, à :

- ☐ Demander et recevoir des renseignements et des documents
Auprès d'assureurs, de banques, de caisses de compensation, d'administrations fiscales, de régies, de notaires et d'autres tiers concernés par le mandat.
- ☐ Le représenter dans les démarches courantes
Courriers, demandes de délai, demandes d'offres, échanges de pièces.
- ☐ Signer pour lui des actes engageant le mandant, uniquement pour :

Sans la case ci-dessus, le mandataire ne signe aucun contrat ni document engageant le mandant. La procuration prend fin avec le mandat. Le mandant peut la révoquer en tout temps.

9 CONFIRMATIONS DU MANDANT

- ☐ Le mandant a lu et accepté les conditions générales (section 7)
- ☐ Le mandant a reçu les informations préalables sur le mandataire et sur son rôle d'intermédiaire
Identité, adresse, indépendance, rémunération ; pour l'assurance, ces informations figurent aux sections 1, 3 et 4.
- ☐ Le mandant accepte le traitement et la transmission de ses données dans les limites de l'article 7.7

10 SIGNATURES

Fait en deux exemplaires, un pour chaque partie. À imprimer et signer, ou à signer électroniquement.

LIEU

DATE

Le mandant

Le mandataire, Onebiz Solutions Sàrl

Signature, nom en toutes lettres

Patrick Uldry, CEO et fondateur